

Non restitution de caution

Par Katy, le 12/08/2009 à 17:32

Bonjour,

En aout 2008, jai quitté une location, le proprietaire ne voulant pas restituer ma caution, j ai saisi le tribunal de proximité, et ai eut gain de cause, seulement depuis la date du delibéré, le proprietaire fait la sourde oreille malgré ma lettre recommandée envoyée il y a 2 semaines lui signifiant de regler mon du, quel recours ai je maintenant?

Par jeetendra, le 12/08/2009 à 17:40

bonjour, contactez un huissier de justice pour l'exécution de la décision de justice en votre faveur, cordialement